

## Annexe 1

**Vous n'avez jamais exercé d'activité professionnelle avant votre nomination en qualité d'EFS, veuillez cocher la case ci-dessous :**

- Je n'ai jamais exercé d'activité professionnelle avant mon recrutement en qualité d'EFS

---

**Vous avez exercé certaines activités, veuillez cocher parmi le ou les cas qui vous concernent :**

- Service national : certificat de présence au corps (hors journée défense et citoyenneté) - Volontariat civil : tout justificatif
- Agent public titulaire fonctionnaire** : dernier arrêté d'avancement d'échelon dans le corps d'origine, grille indiciaire et grille des avancements du corps (à demander à votre administration d'origine), état des services (annexe 2),
- Agent public non titulaire** (catégorie A, B ou C) : dernier arrêté d'avancement d'échelon, grille indiciaire et grille des avancements de l'emploi, état des services (annexe 2) **(les services d'agent vacataire ne sont pas pris en compte)**
- Agent non titulaire (hors catégorie A, B ou C)** : assistant d'éducation, Emploi Avenir Professeur (EAP), maître d'internat, surveillant d'externat, maître auxiliaire, AVS, assistant pédagogique, ASSED, maître(sse) de demi-pension, maître(sse) auxiliaire, professeur(e) contractuel(le) : état des services (annexe 2)
- Services d'enseignement ou de direction dans l'enseignement privé** sous contrat ou hors contrat : état des services (annexe 2)
- Services d'enseignement effectués à l'étranger** (professeur, lecteur, assistant) : formulaire joint à transmettre au Ministère des Affaires étrangères, accompagné des pièces justificatives et à nous retourner après accord (lire la note d'information relative à ce sujet)

---

**les lauréats du concours 3<sup>ème</sup> voie :**

Activités professionnelles antérieures privées et/ou services d'aide-éducateur, emploi jeune, ainsi que toutes autres activités professionnelles effectuées dans le service public : état des services (annexe 2) et certificats de travail

---

**Pour toute demande, les copies des bulletins de salaires, ne sont pas prises en compte.**

**ATTENTION, NE DONNENT PAS LIEU A UN RECLASSEMENT :**

Les stages d'observation d'étudiant master  
Les années d'études effectuées en qualité de boursier  
Les services relevant d'un contrat de droit privé (sauf pour les 3<sup>ème</sup> concours).  
Les services de vacataire (sauf services effectués répondant à un besoin durable et continu), d'aide éducateur (sauf pour les 3<sup>ème</sup> concours), d'emploi jeune, de non-enseignant dans l'enseignement privé ; la journée d'appel.

Fait, le

Signature de l'intéressé(e)

**Document à retourner à l'adresse suivante :**

DSDEN du Val-de-Marne – DRHM – IMMEUBLE SAINT-SIMON  
68 avenue du Général de Gaulle – 94011 CRETEIL CEDEX

**Ou à l'adresse mail suivante : efs-94@ac-creteil.fr**